



RAPPORT DES CONSULTATIONS
TENUES DANS LE CADRE DE
L'ÉLABORATION DE LA
STRATÉGIE JEUNESSE MUNICIPALE
2012-2015
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

PAR LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

présenté à

Madame Mary Deros, membre du comité exécutif,
responsable des communautés d'origines diverses et
de la jeunesse

AVRIL 2012

Montréal 



Coordination

Martin Crépeau, coordonnateur

Coordination du projet

Emmanuel Bulamatari, conseiller en développement communautaire

Rédaction

Hélène Lamarre, agente de recherche

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

cjm@ville.montreal.qc.ca

Site web : cjmtl.com

Les membres du Conseil jeunesse de Montréal sont : M. Jonathan Lesage (président), M. Michael Wiseman (vice-président), Mme Jessy Thermil, M. Julien Trépanier-Jobin, M. David Nelson, Mme Christina Gyane, Mme Valeria Akim, Mme Julie-Maude Normandin, M. Jean-Claude Nguyen, Mme Laurence Ménard, Mme Majlinda Muhaxhiri, Mme Fabiola Anicette, Mme Christina Lazarova, M. Félix Hébert et M. François Marquette.

Ces recommandations à l'égard des orientations de la Stratégie jeunesse 2012-2015 ont été adoptées par les membres du Conseil jeunesse de Montréal, le 20 mars 2012.

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des femmes.

Table des matières

Remerciements	5
Le Conseil jeunesse de Montréal	6
Le contexte du projet	7
Déroulement	8
Ce que les jeunes en pensent!	11
I. Environnement, développement durable et urbanisme	11
II. Emploi et entrepreneuriat	15
III. Gouvernance et participation politique	19
IV. Sports, loisirs et culture	24
V. Information	28
Le mot de la fin	30
Annexe 1 : Les recommandations	31
Annexe 2 : Les questions aux participants	34

Remerciements

Le CjM tient à remercier les personnes-ressources et organisations suivantes, grâce à qui nous avons pu joindre des jeunes de tous horizons :

AlterGo

Lise Roche, directrice, accessibilité universelle en loisir

Bureau de consultation jeunesse et école Sainte-Croix

Gilles Tardif, coordonnateur

Alerte Avril et Josée Lavigne, intervenants

École Louis-Joseph Papineau

Roxane Lincourt

Éco-stage - Katimavik services jeunesse

Kristian Gareau, coordonnateur de projet Montréal

Jeunesse au Soleil

Nicolas Carpentier, coordonnateur des communications et marketing

Opération Placement Jeunesse

Estelle Crochu

SAJE accompagnateur d'entrepreneurs

Pierre Bertucat, directeur marketing stratégique et communication

Krystel Jobin, chargée de projet

TOHU

Marc-André Delorme, coordonnateur administratif - financement public

Élodie Choqueux, Responsable de la programmation, Parc/environnement et Falla

YMCA Hochelaga-Maisonneuve

Marie-Ève Paquin, intervenante

Nous remercions également Mme Mary Deros, élue responsable des communautés d'origines diverses et de la jeunesse au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour sa confiance et son soutien lors de notre démarche. Merci également à Olivier Beausoleil et à Sylvie Lepage, conseillers en développement communautaire à la Direction de la diversité sociale, pour leur collaboration.

Enfin, un grand merci à tous les jeunes Montréalais qui ont gracieusement accepté de répondre à nos questions et sans qui ce rapport n'aurait pu exister. Vous avez clairement démontré que vous aviez envie d'être entendus. Espérons maintenant que vous aurez le sentiment d'être écoutés!

Le Conseil jeunesse de Montréal

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative indépendante créée par l'administration municipale de la Ville de Montréal, en 2002, afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais (12-30 ans) et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent. Officiellement en action depuis février 2003, le CjM a été enchâssé dans la Charte de la Ville en juin 2009.

Le CjM est composé de quinze membres, dont un président et un vice-président. Six membres représentent l'est de la ville, cinq le centre et quatre l'ouest¹. Les membres du CjM sont représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise et assurent une juste représentation des genres féminin et masculin.

Le CjM a pour objectifs de :

- représenter les jeunes à l'échelle de la Ville;
- donner la parole aux jeunes Montréalais;
- offrir aux jeunes un accès au pouvoir décisionnel;
- participer à l'identification des priorités jeunesse municipales.

Pour ce faire, le CjM exerce les fonctions suivantes :

- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou du comité exécutif, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes;
- il sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
- il commande des études et des recherches relatives aux préoccupations des jeunes;
- il organise des événements, des colloques, des formations ou toute autre activité favorisant le développement de la connaissance de la réalité de la jeunesse montréalaise.

¹ Comme l'indique le *Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal*, le secteur ouest comprend les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Lachine, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Le secteur centre inclut Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Outremont, Verdun et Ville-Marie. Le secteur est regroupe Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Le contexte du projet

La Ville de Montréal entend commencer dans les prochaines semaines la rédaction d'une Stratégie jeunesse municipale 2012-2015, remplaçant les Priorités jeunesse municipales (2007-2009). Selon le document *Vers une Stratégie jeunesse municipale 2012-2015 : visions générales, éléments d'information et synthèse des orientations*, cette nouvelle stratégie se veut un instrument favorisant la communication entre les jeunes et la Ville, leur pleine participation citoyenne, l'émergence d'une relève dynamique et qualifiée, le maintien et l'amélioration de l'offre de services, l'amélioration des conditions de vie et un meilleur arrimage des interventions avec l'ensemble des partenaires.

À cet effet, la Direction de la diversité sociale entamait, à l'automne 2011, une démarche de consultation et de validation auprès des arrondissements, des services corporatifs et des partenaires gouvernementaux, communautaires et institutionnels.

En tant que courroie de transmission entre les jeunes et les élus, le Conseil jeunesse de Montréal a été mandaté par la Ville de Montréal pour contribuer à l'organisation d'une dizaine de consultations auprès des jeunes Montréalais dans le but de compléter le portrait brossé par la Direction de la diversité sociale et valider les orientations de la stratégie. Plus précisément, ces consultations visent à recueillir des informations quant aux besoins et préoccupations des jeunes en matière d'environnement, de développement durable et d'urbanisme, d'emploi et d'entrepreneuriat, de gouvernance et de participation politique ainsi que de sports, de loisirs et de culture.

Grâce à ces consultations, le CjM constate plusieurs grandes tendances, dont la principale, qui a été dégagée à travers les thèmes abordés, est sans contredit le désir flagrant des jeunes Montréalais de participer, d'être entendus, de profiter de tous les services et de toutes les possibilités que la Ville a à leur offrir sans pourtant savoir comment s'y prendre.

Déroulement

Afin de recueillir l'opinion des jeunes Montréalais, le CjM a tenu une série de onze consultations ciblées sur une période de trois mois, soit de novembre 2011 à février 2012. Celles-ci avaient pour thèmes l'environnement, le développement durable et l'urbanisme, la gouvernance et la participation politique, l'emploi et l'entrepreneuriat ainsi que les sports, les loisirs et la culture.

Le CjM s'est donc rendu sur le terrain, afin de rencontrer les jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent. Pour ce faire, il a sollicité l'aide de plusieurs organismes qui ont contribué à mobiliser les participants, en plus de prêter généreusement leurs locaux pour la durée de la consultation (soit deux heures trente, en moyenne). Ces organismes² ont été choisis en fonction de la portée régionale de leurs actions, de leur collaboration avec la Ville, de leur expertise dans leur domaine d'activités, de leur spécialisation jeunesse et de l'âge de leur clientèle (12-30 ans).

Ainsi, le CjM a eu la chance de rencontrer des jeunes d'horizons diversifiés : étudiants du secondaire, universitaires, bénévoles engagés, décrocheurs, minorités visibles ou audibles, chômeurs, entrepreneurs, personnes ayant des limitations fonctionnelles ou une déficience intellectuelle, victimes de violence physique ou psychologique, artistes, sportifs, environnementalistes. La liste pourrait être encore longue!

Bien sûr, chaque situation engendre des besoins particuliers. Mais en dépit de ces différences, il est possible de constater que les idées, les perceptions et les suggestions des jeunes se rejoignent, qu'il existe une certaine unité fondée sur l'appartenance à un même groupe d'âge. Ce sont donc ces grandes tendances, cette voix des jeunes, que nous transmettons dans ce rapport.

Animées par les membres du CjM pour les jeunes Montréalais, les consultations se voulaient conviviales et cordiales. Elles ont pris la forme de tables rondes ou de groupes de discussion (*focus group*), ce qui encourage de véritables temps d'échange en laissant la chance à chacun de s'exprimer, de partager idées et informations et de réfléchir collectivement sur les questions traitées.

L'objectif était de découvrir les besoins, les préoccupations et les priorités des jeunes. En profitant de leur expertise d'usage fondée sur leur expérience personnelle des réalités propres à leur groupe d'âge, leur utilisation des services municipaux et leur connaissance intime de leur environnement, nous sommes en mesure d'établir comment la Ville pourrait mieux les servir.

² Soit AlterGo, Bureau de consultation jeunesse, Éco-stage - Katimavik services jeunesse, les écoles Louis-Joseph Papineau et Sainte-Croix, Jeunesse au Soleil, Opération Placement Jeunesse, SAJE accompagnateur d'entrepreneurs, la TOHU et le YMCA Hochelaga-Maisonneuve.

Au total, 137 jeunes se sont prêtés à l'exercice, soit 66 femmes et 71 hommes. C'est donc environ une douzaine de jeunes qui ont participé à chaque consultation. Appartenant en majorité aux groupes des 12-16 ans et 17-21 ans, les participants étaient âgés en moyenne de 19 ans (diagramme 1). Ils provenaient principalement de l'est et du centre de la ville, ce qui est cohérent avec la concentration démographique de la jeune population montréalaise (diagramme 2).

Bien que ce total ne suffise pas à constituer un échantillon quantitativement représentatif de la population des 12-30 ans, le soin apporté au choix des participants (diversité des vécus, âge, répartition géographique) nous autorise à penser que, d'un point de vue qualitatif, nos conclusions sont aptes à refléter la réalité des jeunes Montréalais. En outre, nous avons joint un grand nombre de jeunes de moins de 18 ans qui, en raison de leur âge, n'ont habituellement pas la chance de s'exprimer à travers les canaux traditionnels de participation citoyenne, notamment celui du vote.

Diagramme 1 : Âge des participants aux consultations du CjM

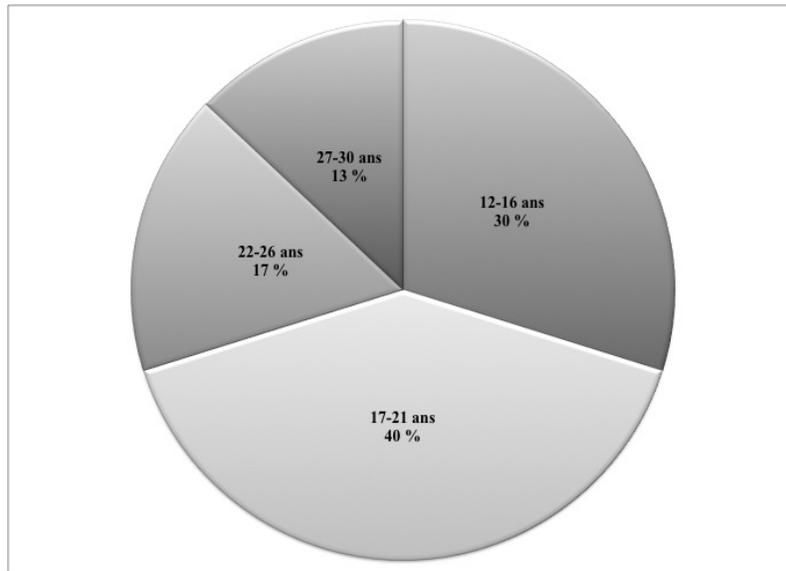
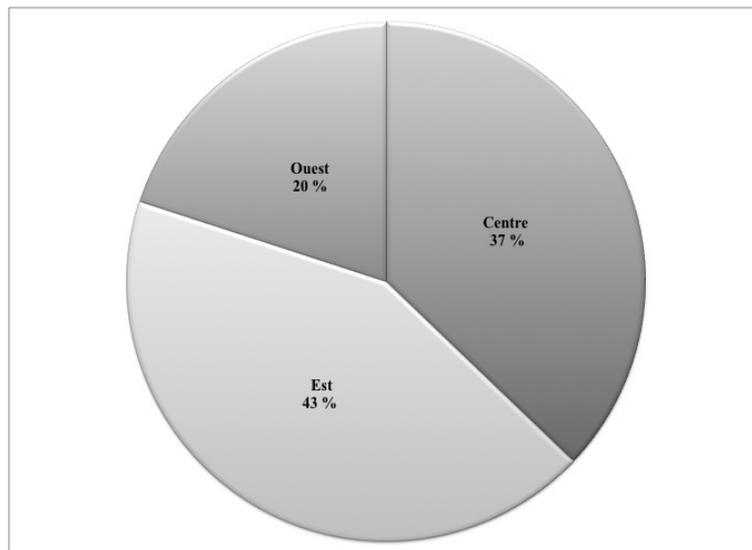


Diagramme 2 : Lieu de résidence des participants aux consultations du CjM³



³ Comme l'indique le *Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal*, le secteur ouest comprend les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Lachine, L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Le secteur centre inclut Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Outremont, Verdun et Ville-Marie. Le secteur est réfère à Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Ce que les jeunes en pensent!

I. Environnement, développement durable et urbanisme

Selon les participants, la majorité des jeunes considèrent l'environnement comme un sujet « plate ». Ce désintérêt découlerait d'un manque de connaissances et du fait que les jeunes ne se sentiraient pas concernés puisqu'ils ne perçoivent pas les conséquences immédiates de la dégradation environnementale sur leur vie quotidienne. En outre, ils ne réaliseraient pas que tous les gestes comptent et que même un individu isolé peut avoir un impact.

La sensibilisation est donc un élément essentiel du développement durable, et les jeunes rencontrés en sont le parfait exemple : une fois informés, ils se sentent « obligés d'agir », comme le mentionne un participant. Ils deviennent plus engagés et adoptent des comportements et des habitudes favorables à la protection de l'environnement et au développement durable; par exemple, ils recyclent et compostent, utilisent des contenants réutilisables, réduisent la durée de leur douche, empruntent les transports en commun ou participent aux corvées de nettoyage collectives. De plus, ils endossent le rôle de leaders dans leur réseau en incitant leurs proches à développer, eux aussi, des comportements responsables en leur démontrant que c'est utile, intéressant et même amusant de faire sa part lorsqu'on le fait avec ses amis. Ainsi, en sensibilisant les jeunes, on crée un effet boule de neige : ce n'est plus seulement une personne qui est sensibilisée, mais tout un groupe. Il est donc nécessaire que la Ville consacre ses efforts à la sensibilisation de ses citoyens.

« Les jeunes ne voient pas vraiment la valeur de l'environnement : ce n'est pas parce qu'ils s'en foutent, c'est parce qu'ils ne comprennent pas qu'ils ne sont pas motivés. » – Un participant

Plus précisément, les jeunes consultés souhaitent que la Ville participe à renforcer le lien entre l'environnement et l'individu, car celui-ci se perd facilement lorsqu'on évolue dans un environnement urbain. À leurs yeux, il est nécessaire de prendre des mesures pour que les citoyens soient conscients de leur environnement, qu'ils réalisent qu'ils ne vivent pas seulement dans du béton et que leurs gestes ont un impact sur leur milieu et leur qualité de vie. Les citoyens doivent réaliser qu'il est dans leur intérêt d'agir afin de changer leurs valeurs, de devenir plus proactifs et de modifier leur mode de vie.

Il s'agit d'un travail de longue haleine qui pourrait se faire de façon plus ludique, par exemple, grâce à des safaris urbains gratuits comme ceux organisés par le Complexe environnemental St-Michel ou des visites de dépotoirs ou d'usines de traitement des eaux. De même, des marches exploratoires rassemblant citoyens et élus ou fonctionnaires, comme celles organisées en matière de sécurité, permettraient aux citoyens de découvrir leur quartier, de réfléchir collectivement à des solutions durables et d'exprimer leurs besoins et préoccupations. La Ville en retirerait en retour les connaissances issues de l'expérience d'usage de ses citoyens, ce qui lui permettrait de mieux adapter ses services.

C'est aussi en incitant les jeunes à valoriser leur environnement qu'on arrive à les intéresser. Puisque les jeunes auront sans aucun doute plus à cœur de protéger un

« On ne peut pas convaincre tous les autres jeunes seuls, il faut que le gouvernement s'implique. » – Un participant

environnement qu'ils ont contribué à embellir et qui fait leur fierté, les participants suggèrent que la Ville incite ses citoyens à participer aux corvées de nettoyage collectives et au verdissement des ruelles, à planter des arbres et des fleurs ou à construire des toits verts. Elle

pourrait aussi organiser une compétition visant à déterminer et à récompenser l'arrondissement, l'école ou le parc le plus vert afin d'ajouter à la motivation.

Mais la sensibilisation ne suffit pas : il importe d'indiquer aux citoyens les actions qu'ils peuvent poser pour faire leur part. Par exemple, les participants aimeraient pouvoir profiter davantage des berges de l'île, ce qu'ils n'osent pas faire car ils considèrent que la qualité de l'eau est douteuse. Il serait donc pertinent de leur expliquer qu'ils peuvent contribuer à résoudre la situation en posant un geste aussi simple que de récupérer l'eau de pluie⁴ dans des barils fournis gratuitement. C'est la même chose pour le recyclage et le compostage qui, selon nos participants, restent relativement peu utilisés par les citoyens puisqu'ils ignorent l'existence de ce service qui contribue pourtant à leur qualité de vie et à l'aspect esthétique de la Ville en évitant, entre autres, que les rues soient pleines de débris.

Il faut également mettre à la disposition des citoyens les outils nécessaires à leur contribution et leur offrir des options viables qui leur permettent d'opter pour des choix durables. Ainsi, le simple fait d'installer un plus grand nombre de contenants de recyclage dans les rues suffirait à limiter les déchets. De même, il est peu productif de tenter de convaincre les jeunes d'utiliser davantage les transports en commun pour le bien de l'environnement si ce service n'est pas adapté aux besoins particuliers découlant du mode de vie étudiant. Pour qu'ils acceptent de se tourner vers des solutions de transport durables, il est essentiel d'améliorer l'offre, par exemple, en bonifiant le service de nuit de la STM, en prolongeant le réseau vers les extrémités de l'île, en réduisant le tarif mensuel des jeunes jusqu'à 30 ans, en se dotant d'un réseau de tramway vers le centre-ville ou en instaurant un système de taxis ou de location de voitures communautaires intégré à même la carte OPUS.

Finalement, l'urbanisme constitue un outil que la Ville peut utiliser à bon escient afin de faire aussi sa part en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Ainsi, elle pourrait procéder au dézonage et autoriser l'agriculture urbaine⁵ afin de permettre à ceux qui le désirent de s'adonner à cette pratique fort bénéfique pour l'environnement puisqu'elle permet entre autres de lutter contre les îlots de chaleur, de

⁴ En effet, il est impossible de se baigner après une averse : les fortes pluies saturent le réseau d'égouts et entraînent des débordements dans le fleuve et la rivière des Prairies, qui se retrouvent pollués par les bactéries. Ainsi, l'eau des plages, dont la qualité permet la baignade par temps sec, devient insalubre au lendemain d'une averse. En réduisant les débordements, on améliore donc la qualité de l'eau.

⁵ D'ailleurs, une pétition visant à réclamer une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine dans la métropole a réuni plus de 15 000 signataires en 90 jours.

limiter le transport des produits agricoles et de réduire les inondations (perméabilité du sol).

Dans le même ordre d'idées, la Ville pourrait prioriser le droit à l'air sain plutôt que celui de la liberté de choix en freinant la croissance des réseaux routiers et en fixant des objectifs de réduction de l'usage de l'automobile. Par

« *C'est comme le proverbe, loin des yeux, loin du cœur.* » - Un participant

exemple, elle pourrait installer des péages au niveau des ponts pour réduire les entrées, mettre sur pied un système de permis ou de vignettes limitant l'accès à certaines zones, dont le centre-ville (comme c'est le cas à Bordeaux, en France), ou limiter l'usage de la voiture à certains jours seulement (comme c'est le cas à Shanghai). Elle pourrait aussi interdire l'accès de son territoire aux poids lourds et aux automobiles dont ce n'est pas la destination (voie de contournement). Enfin, la Ville pourrait réduire l'usage de l'automobile en priorisant le développement de quartiers piétonniers et en augmentant et en rendant plus sécuritaires les parcs, les pistes cyclables et les sentiers pédestres.

Finalement, la Ville pourrait légiférer afin que les nouvelles constructions respectent obligatoirement les normes éco-énergétiques et soient bâties afin de favoriser l'utilisation sociale du territoire, la densification des projets et la mixité des zones avec des parcs, des résidences et des commerces de proximité pour faire des espaces participatifs. Cela encouragerait la création de maisons coopératives permettant aux jeunes d'accéder à un logement abordable et, conséquemment, limiterait leur exode vers la banlieue. En outre, un meilleur encadrement du développement immobilier permettrait d'augmenter le nombre de nouveaux projets soumis à l'obligation de créer des logements sociaux (seuil actuellement situé aux ensembles immobiliers de plus de 200 logements).

Ainsi, à la suite des commentaires formulés par les participants, le Conseil jeunesse de Montréal recommande :

- R1. Que la Ville de Montréal organise des campagnes de sensibilisation à la fois ludiques et informatives en matière d'environnement et de développement durable sous la forme de safaris urbains, de visites éducatives, par exemple au Complexe environnemental Saint-Michel, ou de marches exploratoires⁶.
- R2. Que la Ville de Montréal éduque les jeunes quant aux actions qu'ils peuvent poser pour faire leur part en matière de protection de l'environnement et de développement durable en les invitant à contribuer à son embellissement grâce à des corvées de nettoyage collectives (Opération Montréal.Net) ou par des compétitions inter-arrondissements (quartier le plus propre, concours fleuri, etc.)
- R3. Que la Ville de Montréal utilise l'urbanisme comme un outil de protection de l'environnement et de développement durable, notamment en contribuant à la mise en place d'une politique d'agriculture urbaine, en fixant des cibles de réduction de l'utilisation de l'automobile et en favorisant la construction de modes d'habitation éco-énergétiques alternatifs.⁷

⁶ Ces activités permettent à la fois d'informer les jeunes sur les projets qui les touchent et de recueillir leurs opinions, mais aussi d'échanger sur les problèmes qu'ils rencontrent, comme le mentionnent les avis *De la Parole aux actes* et *Mettons la sécurité à sa place!* produits par le CjM.

⁷ Cette recommandation rejoint les propositions du CjM, qui soutient que la Ville devrait stimuler la création de projets d'habitation jeunesse par les organismes sans but lucratif et s'assurer que chaque projet de logements sociaux comprenne un nombre d'appartements fixe réservés pour les jeunes. Voir le portrait (514) *génération 18-30 ans* pour plus de détails.

II. Emploi et entrepreneuriat

Les jeunes rencontrés considèrent la Ville de Montréal comme un employeur de qualité. Ils se disent intéressés à y travailler, mais ils ignorent les possibilités de carrières, les exigences requises ou encore les conditions de travail. En outre, ils ne connaissent pas le site Internet de la Ville ni la nouvelle section Carrière permettant de postuler en ligne et de recevoir les offres d'emploi pertinentes par courriel. À cet effet, la centralisation de la dotation et la création d'un guichet unique pour postuler constitue une avancée qui mérite d'être saluée... mais qui risque de se révéler peu fructueuse si elle reste inconnue des jeunes.

Cette situation engendre de fausses perceptions, par exemple que seuls les diplômés du secondaire peuvent être embauchés ou que l'expérience de travail est toujours obligatoire, perceptions qui découragent les jeunes à chercher un travail à la Ville. L'analyse d'une vingtaine d'offres d'emploi étudiant publiées sur le site de la Ville, en date du 1^{er} mars 2012, confirme que les critères de formation, d'âge ou d'expérience peuvent constituer des obstacles à l'accès en emploi des jeunes puisque les trois quarts des postes exigent de détenir un diplôme de secondaire V et un minimum d'expérience de travail. Or, l'acquisition d'une expérience qualifiante constitue un enjeu de taille pour les jeunes. Pour ce faire, il est essentiel de connaître le processus de recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation à l'entrevue, présentation personnelle, etc.), et les différents organismes soutenant les jeunes en la matière sont nombreux (Opération Placement Jeunesse, Intégration jeunesse, Emploi-Québec, Classe Affaires, Action main-d'œuvre, Arrimage, Carrefour jeunesse emploi, agences de placement, etc.). Malheureusement, les jeunes y font rarement appel, puisqu'ils sont peu nombreux à connaître leur existence et à profiter de leurs services. En outre, certaines ressources sont réservées à des jeunes dans des situations particulières (par exemple, recevant des prestations d'aide sociale ou étudiant en 3^e ou 4^e secondaire) et, en raison de leur caractère restrictif, elles nécessitent de leur part d'entreprendre de longues démarches auprès de fonctionnaires d'Emploi-Québec ou de patienter sur une liste d'attente, ce qui rend ces services encore moins accessibles.

Toutefois, notre analyse démontre qu'il reste possible pour les jeunes de 3^e secondaire ou ne disposant d'aucune expérience de travail de postuler à environ un cinquième des emplois étudiants affichés à la Ville. Pour améliorer les possibilités d'embauche, les participants recommandent de réévaluer les critères de sélection des postes en fonction de la nature des tâches pour accepter les candidatures des jeunes dès 16 ans et avant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Ils suggèrent aussi d'accorder une plus grande importance à l'expérience de vie, notamment au bénévolat, plutôt que de prioriser les expériences de travail, comme c'est souvent le cas.

Par ailleurs, bien que les jeunes l'ignorent, les conditions de travail offertes par la Ville correspondent aux attentes qu'ils ont exprimées en matière de rémunération et d'horaire : le salaire offert est toujours supérieur au salaire minimum (de quelques sous ou de plusieurs dollars selon l'expérience et la formation exigées), et l'horaire de travail

correspond au calendrier scolaire (travail de soir et fins de semaine; nombre d'heures réduit durant l'année scolaire, temps plein durant l'été).

Pour s'assurer que les jeunes disposent de l'information nécessaire à leur choix de carrière, les participants suggèrent à la Ville de tenir des journées portes ouvertes, de participer aux salons de l'emploi et d'organiser des journées leur permettant d'accompagner une personne occupant le poste visé. Ils proposent aussi d'offrir des stages dès la 3^e secondaire ou encore de fournir des projets de fin d'études pour permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience qualifiante au sein de la Ville. Ils recommandent à la Ville de collaborer avec les institutions scolaires afin de s'assurer que les formations correspondent à ses besoins en main-d'œuvre. Enfin, les jeunes suggèrent de diffuser les offres d'emploi sur des sites spécialisés autres que celui de la Ville afin de les rendre plus accessibles, par exemple sur le site d'Emploi-Québec, comme c'est déjà le cas pour les offres subventionnées.

« Avoir son premier emploi, c'est déjà difficile quand tu es un jeune, mais c'est encore plus difficile d'intégrer le marché de l'emploi quand tu as des contraintes fonctionnelles : à compétences égales, on part toujours deuxième. » – Un participant

Il faut aussi sensibiliser les gestionnaires aux contraintes vécues par les jeunes ayant des limitations fonctionnelles, notamment les absences liées aux rendez-vous médicaux, les retards possibles entraînés par l'irrégularité du transport adapté et la nécessité d'adapter les équipements d'un point de vue ergonomique, afin de s'assurer que ces jeunes disposent de chances égales d'être embauchés. Comme le mentionne un participant, ce sont souvent ceux qui ont une connaissance intime de la situation par un membre de la famille, par exemple, qui sont le plus ouverts.

Les jeunes qui choisissent de créer leur propre emploi rencontrent aussi des défis particuliers, notamment en matière de maillage. Celui-ci constitue un instrument crucial pour leur succès puisqu'il favorise le partage d'expertise et la compréhension de la culture d'affaires. Pour soutenir les jeunes entrepreneurs, la Ville pourrait prêter ou louer à prix modique ses locaux inoccupés afin de créer un espace de travail collectif, à l'image de la Maison Notman ou du Studio C. Ces locaux constitueraient de véritables incubateurs soutenant la création et la croissance des nouvelles entreprises jusqu'à leur maturation. Leur caractère collectif permettrait aussi de favoriser les échanges et de briser l'isolement des jeunes travailleurs autonomes. Enfin, la Ville pourrait demander aux bénéficiaires de ces subventions de donner au suivant en offrant un peu de leur temps pour le mentorat, comme le font certaines compagnies privées en encourageant leurs employés à faire du bénévolat sur leur temps de travail.

Le manque d'information quant aux ressources disponibles est aussi un enjeu vécu par les jeunes entrepreneurs. En effet, la ville regorge de ressources, mais encore faut-il savoir par où commencer et à quelle porte cogner pour en bénéficier. Les jeunes entrepreneurs ont souvent de la difficulté à s'orienter dans ce dédale puisqu'il y a dédoublement des ressources. Le processus administratif est souvent long et lourd et exige un investissement considérable du fait que les documents exigés doivent être personnalisés pour chaque demande. C'est le cas des bourses de la Fondation du maire, selon un participant. En outre, l'aide est très sectorisée, cloisonnée localement; pour en bénéficier, il faut que la compagnie soit située dans un arrondissement où il y a un besoin ou une concentration de ce type d'expertise. Les participants suggèrent donc de centraliser et de standardiser les services à des fins d'efficacité. Ils apprécieraient aussi que les services soient plus spécialisés pour répondre aux besoins propres à certains domaines émergents (par exemple, la culture) et étendus afin d'accompagner les jeunes entreprises jusqu'à leur maturité plutôt que d'imposer une limite temporelle.

Enfin, pour rentabiliser son investissement, la Ville pourrait promouvoir, auprès de ses services, les jeunes entrepreneurs qu'elle subventionne à travers ses centres locaux de développement (CLD) ou à la Fondation du maire et encourager les citoyens à faire affaire avec ces derniers,.

Ainsi, à la suite des commentaires formulés par les participants, le Conseil jeunesse de Montréal recommande :

- R4. Que la Ville de Montréal s'assure de promouvoir davantage les possibilités de carrière au sein de l'administration municipale, notamment en allant rencontrer les jeunes durant leur processus de choix de carrière, en étant présente lors des journées carrière des institutions scolaires, en organisant des portes ouvertes, en participant aux salons de l'emploi et en proposant aux écoles divers projets d'études (mises en situation, tâches et mandats réels devant être traités par des étudiants)⁸.
- R5. Que la Ville de Montréal modifie ses critères d'embauche, à l'égard du nombre d'années d'expérience requises, afin de faciliter l'embauche de nouveaux diplômés ou d'employés junior.
- R6. Que la Ville de Montréal centralise et standardise les pratiques des services aux jeunes entrepreneurs, de manière, par exemple, à ce qu'ils n'aient pas à réécrire leur plan d'affaires selon le bailleur de fonds à qui ils s'adressent.
- R7. Que la Ville de Montréal fasse la promotion, auprès de ses services, des jeunes entrepreneurs qu'elle subventionne à travers ses centres locaux de développement (CLD) ou à la Fondation du maire.
- R8. Que la Ville de Montréal informe et encourage les citoyens à faire affaire avec les jeunes entrepreneurs subventionnés, par la création d'un sceau « Fait à Montréal ».

⁸ Voir aussi l'avis *En fonction des jeunes* sur le renouvellement de la fonction publique montréalaise pour d'autres exemples.

III. Gouvernance et participation politique

La majorité des jeunes rencontrés ignorent le fonctionnement de l'administration municipale et ne peuvent différencier la ville-centre des arrondissements en ce qui a trait aux services fournis ou aux compétences. Conséquemment, ils ne savent pas où s'adresser pour recevoir certains services (par exemple, en matière d'emploi) ou encore pour soumettre une requête ou une idée. Ils assimilent d'ailleurs totalement la Ville aux services qu'elle offre, principalement en matière de sports et loisirs, évacuant son caractère politique. Il semble donc nécessaire de les informer sur le fonctionnement de l'administration municipale. Cela pourrait se faire, entre autres, grâce à un programme de stages d'accompagnement non-partisans, à l'image de ceux proposés par la Fondation Jean-Charles Bonenfant à l'Assemblée Nationale à Québec ou par le Programme de stage parlementaire à la Chambre des communes à Ottawa, afin de leur permettre d'observer les coulisses du pouvoir et de comprendre le travail quotidien des élus, en jumelant un jeune à un conseiller municipal du comité exécutif puis de l'opposition.

« Pour intéresser les jeunes à la politique, il faut que les élus s'intéressent à eux aussi. Ça doit être réciproque. » - Un participant

« C'est le mécontentement qui est le détonateur (de la mobilisation des jeunes), et ce sont les enjeux qui les touchent directement, comme les frais de scolarité ou les droits de la jeunesse, qui les incitent à se mobiliser. » - Un participant

Rares sont les jeunes qui ont déjà eu des contacts avec un élu municipal, même lors des campagnes électorales. D'ailleurs, plusieurs ne peuvent pas nommer leur propre maire : lorsqu'ils sont questionnés à ce sujet, les noms donnés sont ceux des chefs des grands partis provinciaux et fédéraux.

Leur vision du monde politique en général, et des élus en particulier, est cynique et négative. De nombreux participants affirment que « les élus content des menteries », que « leurs promesses sont vides ». Ils réclament des modèles positifs parmi les politiciens, « des Obama ou des Layton », pour leur redonner espoir et les inciter à voter.

Plusieurs participants considèrent que les élus sont déconnectés des jeunes, qu'ils « ne sont pas assez présents auprès des jeunes », « n'ont pas de promesses pour les jeunes, pas de messages pour (eux) » et même que « le maire ne montre pas son intérêt pour les jeunes ». Ainsi, la perception est que les élus ne vont pas vers les jeunes, et les jeunes eux-mêmes ignorent où les trouver ou comment leur parler.

Plusieurs participants ont mentionné ignorer quand ont lieu les élections municipales, comment s'inscrire sur les listes électorales et où aller voter. Ce manque de connaissances nuit aussi à leur participation.

« La politique, ça n'intéresse pas les jeunes, c'est endormant. Je ne comprends rien, c'est compliqué. » - Un participant

La majorité des participants considère que « le vote ne sert à rien puisque les choses ne changent pas ». Cette absence de résultats concrets a pour effet de les désintéresser de la

« Il y a du profilage racial et il y a le profilage sur les jeunes. » -

Un participant

politique, et ce, même s'ils reconnaissent que leurs intérêts peuvent difficilement être représentés s'ils ne votent pas pour le candidat qui les sert le mieux. Seule une très faible minorité des jeunes rencontrés affirme se déplacer pour voter aux

élections. Et quand ils le font, c'est souvent pour annuler leur vote. Leur vision de la citoyenneté est donc liée au respect des lois, au civisme, et non au premier devoir civique : celui de voter. Comme le vote ne constitue pas un mode d'expression efficace à leurs yeux, ils préfèrent d'autres avenues pour se faire entendre, par exemple, en manifestant, en faisant circuler des pétitions ou en contactant les médias pour rendre publics les problèmes qu'ils vivent. Ils reconnaissent donc l'importance de la mobilisation collective.

Cependant, ils sont déchirés par le sentiment que leur opinion compte peu en général parmi la population, qu'ils ne sont pas pris au sérieux ni écoutés. Bref, ils ont le sentiment que leur message ne se rend pas et que leur pouvoir d'influence sur la Ville est faible, sinon inexistant. En effet, nombreux sont ceux qui croient que « les gens s'en foutent », que « les gens haut placés, les vieux, les expérimentés pensent peu aux jeunes » et que cela ne vaut donc pas la peine de s'impliquer.

En outre, plusieurs des jeunes interrogés, toutes origines ethniques confondues, ont exprimé le sentiment d'être victimes d'âgisme, de préjugés fondés sur une image péjorative de la jeunesse. Ils ont l'impression d'être dévalorisés, exclus, stigmatisés en raison de leur âge. Ils déplorent le fait qu'on les étiquette automatiquement comme une source de problèmes (voleurs, auteurs de trouble, membres de gangs, etc.) : ils sont considérés comme une nuisance et non comme des citoyens à part entière. Ainsi, ils ont l'impression que le seul fait de se tenir en groupe dans un endroit public leur attire aussi l'attention des autorités policières.

La même situation se produit lorsqu'ils se mobilisent dans le cadre d'une manifestation, par exemple. Au bout du compte, ce sont les scènes de grabuge que les médias diffusent et que la population retient. Or, la majorité des jeunes est pacifique et tout aussi révoltée devant le comportement de cette minorité fautive.

« La police est sur notre dos parce qu'on est jeunes. L'autre fois, on niaisait dans un parc à 4h de l'après-midi. On a reçu un ticket parce qu'on troublait l'ordre public. » - Un participant

Devant cette attitude, les jeunes tendent à se refermer, à rester entre eux. Ils n'arrivent pas à se faire une place comme citoyens ni à se percevoir comme tels. Il est donc nécessaire d'inciter les autorités à considérer les jeunes en tant qu'individus et non comme un ensemble, afin de les inclure dans la société et de favoriser leur implication. Lorsque les

jeunes ne s'expriment pas, la Ville est privée de leur expertise et de leur connaissance intime de leur territoire ainsi que des enjeux de la jeunesse.

La Ville fait un effort remarquable en matière d'accessibilité universelle, mais n'obtient pas

« *Les jeunes sont lucides, ils voient les problèmes autour d'eux mais ils ne savent pas où s'adresser et comment transmettre l'information.* » - Un participant

nécessairement les résultats escomptés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Effectivement, le code du bâtiment ne saurait prévoir tous les aléas qui ne peuvent être découverts que par l'usage : c'est l'expérience de terrain qui constitue le véritable test de l'accessibilité. Pour cette raison, les jeunes ayant des déficiences fonctionnelles désirent

être impliqués dans le processus et pouvoir offrir leur rétroaction. Comme le dit un participant, « il n'y a rien pour nous, sans nous » et cela vaut pour l'ensemble des jeunes.

Les jeunes désirent que soit instauré un réel dialogue entre eux et les élus, d'abord pour s'assurer que leurs besoins sont servis, ensuite pour établir une relation de confiance. Ce dialogue doit leur permettre de faire valoir leur point de vue, de découvrir les motivations des élus et, surtout, de recevoir une rétroaction quant à la faisabilité de leurs idées et suggestions.

Cependant, il ne suffit pas de laisser les jeunes s'exprimer. Il faut aussi traduire ces mots en actions pour qu'ils aient l'impression d'être écoutés et pas seulement entendus. Les jeunes sont unanimes quant à la nécessité que les élus et l'administration municipale fassent des suivis à la suite de leurs demandes, afin de leur démontrer comment elles se concrétisent ou encore de leur expliquer pourquoi elles ne sont pas réalisables. De même, ils souhaitent que l'administration fasse davantage preuve de transparence et leur explique les décisions qui les touchent, par exemple en motivant les hausses de tarifs de la Société de transport de Montréal.

Les jeunes ont envie de se prendre en mains, de se mettre au service de leur communauté et souhaitent ardemment que la Ville leur donne les moyens de s'impliquer en mettant sur pied et en réalisant leurs propres projets.

Pour ce faire, les participants préconisent des projets à portée restreinte, nécessitant de travailler avec les besoins du milieu et de créer des liens sociaux,

« *L'avenir repose sur les jeunes, pourquoi ne pas leur faire confiance?* » - Un participant

tout en apportant un élément ludique. De tels projets favorisent l'appropriation du territoire, ainsi que l'habilitation et la responsabilisation des citoyens. La Ville pourrait aussi s'inspirer de la Fondation Awesome, qui offre des bourses de 1000 \$ visant à donner aux Montréalais les moyens de réaliser eux-mêmes leurs projets, ou encore de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, qui permet à ses citoyens de planifier une portion du budget (budget participatif). Ainsi, les jeunes pourraient mettre sur pied des projets qui leur tiennent à cœur ou participer à l'allocation des fonds qui leur sont destinés. Ceci leur

permettrait de s'approprier leur territoire et de s'impliquer, en plus de favoriser, en dernier lieu, une meilleure adéquation entre les actions de la Ville et leurs besoins.

Plusieurs jeunes ne se sentent pas impliqués dans le développement de leur ville. C'est particulièrement le cas de ceux qui ne sont pas majeurs. Même s'ils peuvent dorénavant signer des pétitions, ce qui leur offre un moyen de faire entendre leur voix, ils ne peuvent pas voter pour choisir le candidat répondant le mieux à leurs besoins et intérêts. Ils ont donc l'impression de ne pas être bien représentés par les élus.

« Les jeunes n'iront pas voir des étrangers pour parler de leurs problèmes. C'est le contact un à un, avec quelqu'un qu'on connaît et à qui on fait confiance qui est important. » - Un participant

Mais, qu'ils soient majeurs ou non, les jeunes déplorent que leur pouvoir politique ne corresponde pas à leur poids démographique. Ils aimeraient que des conseils jeunesse soient mis en place dans chaque arrondissement, car ils considèrent que c'est à petite échelle, où les enjeux sont immédiats et les touchent directement, que les jeunes ont le plus grand désir de s'impliquer. Ces conseils jeunesse locaux seraient construits à l'image du CjM : ils incluraient les mineurs et seraient indépendants de l'administration municipale afin de garantir leur liberté de pensée. De tels forums permettraient aux jeunes de se rencontrer, de s'organiser, de transmettre leurs préoccupations aux élus ou de revendiquer leurs droits. En outre, les participants souhaitent qu'un élu soit chargé des dossiers jeunesse dans chaque arrondissement, et qu'il soit de préférence jeune lui-même

« Être citoyen, ce n'est pas une question d'âge ou de statut; c'est le fait de résider dans un lieu. » - Un participant

afin qu'il puisse se mettre à leur place. De même, ils aimeraient avoir la chance de s'impliquer plus activement dans les décisions qui les concernent au quotidien. Lorsqu'ils ont été informés de l'existence d'un siège jeunesse à la Société de transport de Montréal, ils ont

été nombreux à dire qu'ils seraient intéressés à l'occuper. Ils souhaiteraient donc qu'un siège jeunesse soit créé au sein de chacun des conseils d'administration des sociétés paramunicipales sous la juridiction de la Ville, dont la Société du parc Jean Drapeau, l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Musées nature et la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Parmi les jeunes consultés, nous avons pu constater que rares sont ceux qui se disent Montréalais : leur sentiment d'appartenance se fonde à l'échelle micro locale, et c'est à leur quartier qu'ils s'identifient – et non à leur arrondissement ou à la Ville. Les encourager à s'impliquer dans leur communauté permettrait donc de développer leur sentiment d'appartenance à cette dernière, ce qui passe souvent par l'appropriation du territoire.

Ainsi, à la suite des commentaires formulés par les participants, le Conseil jeunesse de Montréal recommande :

- R9. Que la Ville de Montréal crée un programme de stages d'accompagnement jumelant un jeune à un conseiller municipal, suivant l'exemple de la Fondation Jean-Charles Bonenfant à l'Assemblée nationale à Québec ou du Programme de stage parlementaire à la Chambre des communes à Ottawa.
- R10. Que la Ville de Montréal encourage ses élus à se rendre plus accessibles en allant au-devant des jeunes, par exemple, dans le cadre d'une tournée des établissements scolaires⁹.
- R11. Que la Ville de Montréal s'assure de faire un suivi quant aux demandes des jeunes et de mieux publiciser ses actions afin que ceux-ci puissent constater les changements de leurs yeux.
- R12. Que la Ville de Montréal incite chacun de ses arrondissements à créer un conseil jeunesse et charge un élu local d'être le responsable du dossier jeunesse¹⁰.
- R13. Que la Ville de Montréal, à l'image de la Société de transport de Montréal, réserve un siège à un représentant jeunesse au sein de chacun des conseils d'administration des sociétés paramunicipales sous sa juridiction, dont la Société du parc Jean-Drapeau, l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal et les Musées nature.
- R14. Que la Ville de Montréal implique les jeunes dans les décisions qui les concernent, par exemple en réservant une somme dédiée aux projets citoyens, à même les budgets prévus pour les jeunes, ou en les consultant avant d'établir l'offre de service à leur égard¹¹.

⁹ Le désir des jeunes de rencontrer leurs élus en classe avait déjà été formulé par les participants aux consultations de l'avis *De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer* sur la communication entre les jeunes et la Ville.

¹⁰ Cette recommandation est aussi présente dans l'avis *De la parole aux actes*.

¹¹ Le CjM propose aussi de mettre des locaux inoccupés de la Ville à la disposition des jeunes afin qu'ils puissent y organiser leurs propres activités culturelles. Voir le portrait *(514) génération 18-30 ans*.

IV. Sports, loisirs et culture

Les jeunes sont de grands utilisateurs des services offerts par les arrondissements en matière de sports et loisirs, notamment les parcs, les piscines, les patinoires, les pistes cyclables, les maisons des jeunes, les centres récréatifs ou de conditionnement physique ainsi que les terrains de basketball, de tennis ou de soccer.

Ils sont nombreux à dénoncer le fait que l'offre de services est inégale d'un arrondissement¹² à l'autre. Par exemple, un arrondissement possède des terrains de basketball, mais pas l'autre, ou encore la patinoire d'un arrondissement est

« Facilities are totally depending on the area you live in. » – Un participant

prête un mois plus tôt que celle de son voisin. Cela les oblige à une grande mobilité puisqu'ils doivent se rendre dans les arrondissements où l'offre est la plus intéressante et la plus variée et même sortir de la ville pour pratiquer des sports nautiques ou se baigner. Cette situation est d'autant plus problématique pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, car le transport est souvent un enjeu pour elles. En outre, certains de ces services ne sont tout simplement pas accessibles, parce qu'ils sont réservés aux résidents de l'arrondissement où ils sont situés ou qu'ils coûtent trop cher. C'est le cas notamment des activités à caractère plus culturel, tels les cours de musique ou de danse.

Les participants apprécieraient la possibilité de se procurer une carte de citoyen leur donnant accès aux services de sports et loisirs sur l'ensemble du territoire montréalais, et non seulement à ceux offerts dans leur arrondissement. S'inspirant de la carte Accès Montréal, qui permet aux Montréalais d'économiser sur certaines activités payantes offertes par la Ville et ses partenaires privés, cette carte viserait toutefois les services municipaux. Elle permettrait de profiter des sports et loisirs offerts par tous les arrondissements gratuitement ou à un prix abordable sans que leur détenteur ne soit limité par son lieu de résidence au sein de la Ville de Montréal.

Les participants déplorent que l'offre de service soit insuffisante et ne corresponde pas toujours à leurs besoins. C'est le cas des plus vieux qui, après avoir été encadrés tout au long de leurs études, ne se retrouvent plus dans les offres de loisirs et aimeraient notamment avoir accès à des lieux de rencontres, des activités et des centres de loisirs adaptés. Ils souhaiteraient également que la limite d'âge des Jeux de Montréal soit augmentée afin de convier les jeunes sur la base de leur talent et non de leur âge, ce qui encouragerait le développement d'une relève d'athlètes professionnels. La création de ligues à l'échelle de la ville est aussi un projet qu'ils soutiennent.

La situation est similaire pour les jeunes ayant des limitations fonctionnelles qui doivent souvent se tourner vers le privé pour avoir accès aux équipements adaptés et aux services de professionnels compétents et formés pour les accompagner. Or, ils ne devraient pas avoir à déboursier pour accéder à des services qui sont gratuits pour les autres citoyens.

¹² Ce phénomène découle possiblement des problèmes de financement dénoncés par les maires d'arrondissement.

Comme l'a par ailleurs formulé un participant, « Les services adaptés sont utiles et nécessaires, mais on n'a pas envie d'y être cantonnés. Ce n'est pas parce que tu as une déficience fonctionnelle que tu as envie de te retrouver avec juste du monde qui en ont. L'accessibilité universelle, c'est d'appartenir au tout, de profiter des mêmes services que tout le monde au même endroit, pas d'avoir des services spécialisés ».

D'ailleurs, ils sont nombreux à désirer être considérés comme des citoyens avant d'être

« La ville néglige les jeunes de 18-25 ans. Il y a plein de choses pour les 13-17 ans, mais il n'y a plus rien pour nous .» - Un participant

considérés comme des personnes handicapées; ils souhaiteraient pouvoir pratiquer leurs sports

et loisirs dans les lieux « grand public », au même titre que tous, et éviter ainsi d'être isolés en ghetto.

Cependant, pour rendre accessibles les lieux et les équipements, il ne suffit pas d'installer une rampe à l'entrée et un ascenseur; une foule d'éléments entrent en jeu outre l'architecture. Par exemple, pour être véritablement accessible, une piscine doit posséder des vestiaires adaptés, des couloirs larges et dégagés ainsi qu'une signalisation adéquate, avoir une rampe et des fauteuils aquatiques et garder l'eau à une température particulière. Il faut aussi offrir la gratuité aux accompagnateurs, former le personnel (accueil, sauveteurs, etc.) aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles, mettre un téléphone à leur disposition pour appeler le transport adapté, etc. Le processus d'inscription aux activités doit être revu puisque ces personnes ont rarement les moyens de posséder un ordinateur et un accès Internet pour s'inscrire en ligne, et les services de transport adapté exigent de fixer l'heure du départ 48h à l'avance, ce qui permet difficilement aux jeunes ayant des limitations fonctionnelles de se déplacer plusieurs fois pour acheter des billets ou d'attendre en file.

Il faut noter que rendre les équipements accessibles bénéficie à l'ensemble de la population et pas seulement aux personnes à limitations fonctionnelles. Ainsi, les femmes enceintes, les mères ayant de jeunes enfants en poussette ou les personnes âgées en profitent tout autant.

« Dans les piscines, vous pouvez aller faire pipi et vous sécher les cheveux : les vestiaires et l'entrée sont accessibles, mais si les bassins, les estrades et les équipements ne sont pas adaptés, ce n'est pas vraiment accessible. »

- Un participant

L'offre de services est aussi inégale d'un sport à l'autre. En effet, certains sports se voient octroyer plus de budget. C'est le cas du soccer, dont les terrains pullulent, alors que ceux de basketball sont très rares. Les possibilités de pratiquer des sports nautiques ou de s'entraîner en gymnase sont limitées. En outre, les terrains extérieurs sont très nombreux alors que les possibilités de pratiquer un sport à l'intérieur sont rares en dehors des activités structurées (par exemple, faire partie d'une équipe) ou offertes par des organismes communautaires, scolaires ou spécialisés (par exemple, Jeunesse au Soleil,

Viomax ou les centres de réadaptation). Il est donc beaucoup plus difficile pour les jeunes d'être actifs en hiver.

Ce nombre restreint de lieux de loisirs fait en sorte qu'ils sont surpeuplés et que l'équipement est souvent utilisé au maximum. D'ailleurs, l'entretien est insuffisant. Par exemple, les patinoires sont mal déneigées, les terrains de basketball sont envahis de gravelle et les sentiers piétonniers sont impraticables l'hiver. L'éclairage extérieur est inadéquat ou absent, ce qui ne permet pas aux jeunes de profiter des installations en soirée, l'été, après le coucher du soleil.

« *It is very hard to find a place to play inside.* » -

Un participant

Les horaires sont aussi problématiques pour les adolescents, puisque les heures de loisirs libres sont souvent en fin de soirée, la semaine, c'est-à-dire à un moment où leurs parents exigent qu'ils soient au lit! De même, les activités pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles sont principalement offertes durant les jours de semaine, ce qui ne tient pas compte du fait qu'elles sont de plus en plus nombreuses à travailler ou à aller à l'école durant cette période. La fréquence des activités est aussi contraignante, puisqu'elles se déroulent souvent une seule fois par semaine.

Enfin, les jeunes mentionnent qu'ils apprécieraient la présence de moniteurs dans les lieux de loisirs. Ceux-ci pourraient rassembler les jeunes et les informer, organiser et encadrer des activités et s'assurer de la sécurité de chacun en veillant à ce que les règlements soient respectés.

Ainsi, à la suite des commentaires formulés par les participants, le Conseil jeunesse de Montréal recommande :

- R15. Que la Ville de Montréal offre aux jeunes, à l'image des services unifiés dans ses bibliothèques, un abonnement unique leur donnant accès, gratuitement ou à prix abordable, à tous les services de sports, loisirs et culture qu'elle offre sur son territoire¹³.
- R16. Que la Ville de Montréal diversifie son offre de services de sports, loisirs et culture pour répondre aux besoins des 18-30 ans, à l'image de l'offre de services disponibles pour les 12-17 ans.
- R17. Que la Ville de Montréal incite les arrondissements à contribuer à l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles en s'assurant que les équipements correspondent à leurs besoins et en incitant chaque centre de loisirs à inclure dans son programme au moins une activité adaptée¹⁴.
- R18. Que les arrondissements s'assurent que les horaires des activités sportives et de loisirs conviennent au rythme de vie des jeunes afin de leur permettre d'en profiter pleinement¹⁵, et que les équipements sportifs soient convenablement entretenus, éclairés, encadrés et surveillés¹⁶.

¹³ Le CjM recommande que tous les services offerts directement par la Ville, par exemple le Biodôme ou le Planétarium, soient régis par un tarif jeunesse plutôt qu'un tarif étudiant. Il suggère également que la Ville promeuve davantage la carte Accès Montréal et la rende plus accessible, en plus d'intégrer des rabais plus intéressants. Voir le portrait (514) *génération 18-30 ans* pour plus de détails.

¹⁴ Cette recommandation se retrouve aussi dans le portrait (514) *génération 18-30 ans*.

¹⁵ Cette recommandation est aussi mentionnée dans le portrait (514) *génération 18-30 ans*.

¹⁶ L'éclairage nocturne et l'animation sont aussi des questions de sécurité, comme le soutient l'avis *Mettons la sécurité à sa place!* sur le sentiment de sécurité et les jeunes Montréalais dans l'espace public.

V. Information

Les discussions entre les participants nous ont amenés à découvrir un enjeu supplémentaire, celui de l'information, ou plutôt du manque d'information. Même si ce thème n'était pas prévu dans le cadre original des consultations, il nous semble important de l'aborder ici puisqu'il influe fortement sur la relation entre les jeunes et la Ville¹⁷.

L'information est un enjeu fondamental, transversal à chacun des thèmes et fait l'objet de critiques de la part d'une majorité de participants. En effet, il apparaît difficile pour les jeunes de bénéficier des services municipaux ou de s'impliquer au sein de leur ville s'ils ne savent pas comment.

Or, la recherche d'informations est un processus coûteux en temps et en énergie pour les citoyens, d'autant plus que rares sont ceux qui savent où s'adresser au sein de la structure administrative de la ville. En effet, la répartition des compétences et responsabilités entre la ville centre et les arrondissements est peu connue des participants, comme nous l'avons vu plus tôt. Or, les initiatives de la Ville ne peuvent être fructueuses si les citoyens n'en ont pas connaissance et ne peuvent s'en réclamer. Et la faible participation qui en découle tend à décourager les nouveaux projets en laissant l'impression qu'ils sont peu appréciés.

« We would like to take advantage of these things, but we just don't know they exist! »
– Un participant

Les participants à la consultation soutiennent que, pour être efficace, l'information doit aller chercher les jeunes et non le contraire. Ils suggèrent donc à la Ville de regrouper l'information, de faire des campagnes publicitaires (notamment dans le métro et aux arrêts d'autobus), de recourir davantage aux médias sociaux (à l'image du projet Saga Cité, par exemple) et de publier des données ouvertes pour permettre la création d'applications interactives. Surtout, ils suggèrent de se déplacer, d'aller au-devant des jeunes pour les informer dans les lieux de loisirs et de rassemblement, et dans les institutions scolaires et communautaires (par exemple, les parcs, les maisons de jeunes, les écoles). Ce n'est qu'à cette condition que les jeunes pourront recevoir l'information nécessaire à leur habilitation et à leur responsabilisation, ce qui renforcerait leurs capacités d'agir et favoriserait une plus grande participation. Cela est d'autant plus important dans le cas des jeunes en situation de précarité, qui sont souvent isolés et vivent en marge de la société. Leur énergie devant être concentrée à pourvoir à leurs besoins de base, ils ne possèdent pas toujours les ressources nécessaires pour s'informer.

Le site Internet de la Ville est critiqué pour son manque de convivialité et l'éparpillement des informations qui oblige souvent à consulter le site de chaque arrondissement. En outre, la section dédiée aux jeunes n'est ni attrayante ni ludique : elle expose les horaires des différentes activités et explique les services, mais le texte se veut uniquement informatif et reste assez lourd. Elle n'offre pas ou peu de liens vers des partenaires ou des services

¹⁷ Plusieurs recommandations visant à améliorer les communications entre la Ville et les jeunes ont été soumises dans notre avis *De la parole aux actes*.

jeunesse non municipaux, ni de liens vers les offres d'emploi étudiant ou de stages à la Ville. Les participants aimeraient que le site de la Ville regroupe les liens intéressants qui répondent à leurs questions et consolide les informations de chaque arrondissement dans une banque unique.

Les participants proposent aussi la création d'un guichet unique, servant de porte d'entrée vers l'administration municipale, permettant aux jeunes de s'informer, mais aussi de présenter leurs projets. Idéalement, ce serait à la fois un lieu physique et virtuel. Le service #311 pourrait combler cette lacune, mais il reste peu connu des jeunes. Ceux-ci préfèrent les médias sociaux, dont l'usage est peu développé à la Ville. Ce guichet devrait notamment permettre aux jeunes ayant des limitations fonctionnelles de s'informer sur l'accessibilité des bâtiments et des équipements avant de se déplacer, parce que, dans le cas contraire, comme le dit un participant, « souvent la première visite est la dernière ». L'usage systématique du pictogramme indiquant l'accessibilité universelle sur les programmes et documents officiels serait également utile.

Ainsi, à la suite des commentaires formulés par les participants, le Conseil jeunesse de Montréal recommande :

- R19. Que la Ville de Montréal crée, à l'image du portail Paris Jeunes, un véritable portail jeunesse¹⁸ convivial et exhaustif (guichet unique, à la fois virtuel et physique) afin de répondre aux besoins et aux questions des jeunes, notamment en matière d'accessibilité universelle, de proposition d'idées et d'information sur les services de la Ville.
- R20. Que la Ville de Montréal s'assure que les jeunes reçoivent l'information pertinente à leur habilitation et à leur responsabilisation en la diffusant dans leur milieu (maisons de jeunes, YMCA, journaux et radios étudiantes, etc.).

¹⁸ Cette recommandation se trouve aussi dans notre avis *De la parole aux actes*.

Le mot de la fin

S'il ne fallait retenir qu'un seul élément des consultations publiques, ce serait le désir évident des jeunes Montréalais de participer, d'être entendus, de profiter de tous les services et de toutes les possibilités que la Ville a à leur offrir sans pourtant savoir comment s'y prendre. Les participants souhaitent avant tout que la Ville se fasse le partenaire de leur implication et de leur appropriation du territoire en leur fournissant les informations, les outils et les ressources nécessaires.

En ce qui a trait à l'environnement et au développement durable, c'est à la sensibilisation et à l'éducation que la Ville doit consacrer ses efforts en priorité, en plus d'offrir des options durables et viables à ses citoyens.

Pour favoriser la relève, il importe surtout que la Ville fasse la promotion des possibilités d'emploi au sein de l'administration municipale et qu'elle se fasse présente tôt durant le processus de choix de carrière des jeunes, et ce, de façon constante. Elle doit aussi encourager et soutenir ses jeunes entrepreneurs, du lancement de leur entreprise jusqu'à sa maturation.

Transparence, dialogue et responsabilisation sont les gages d'une meilleure implication des jeunes dans la gouvernance municipale, entre autres par l'institutionnalisation de la participation jeunesse (siège réservé au sein des conseils d'administration des sociétés paramunicipales et création de conseils jeunesse dans les arrondissements). En outre, les élus doivent se faire un devoir d'aller au-devant des jeunes pour démontrer leur intérêt.

Enfin, en matière de sports, loisirs et culture, c'est l'adéquation des services (accessibilité, diversité de l'offre, horaire, qualité des équipements, etc.) avec les besoins des jeunes qui constitue la principale préoccupation.

Mais, finalement, les efforts de la Ville n'auront pas toutes les retombées souhaitées si les jeunes n'en ont pas connaissance et n'en profitent pas. La communication, l'information, représentent donc la clé de voûte d'une stratégie jeunesse municipale réussie!

Annexe 1 : Les recommandations

Environnement, développement durable et urbanisme

- R1. Que la Ville de Montréal organise des campagnes de sensibilisation à la fois ludiques et informatives en matière d'environnement et de développement durable sous la forme de safaris urbains, de visites éducatives, par exemple au Complexe environnemental Saint-Michel, ou de marches exploratoires.
- R2. Que la Ville de Montréal éduque les jeunes quant aux actions qu'ils peuvent poser pour faire leur part en matière de protection de l'environnement et de développement durable en les invitant à contribuer à son embellissement grâce à des corvées de nettoyage collectives (Opération Montréal.Net) ou par des compétitions inter-arrondissements (quartier le plus propre, concours fleuri, etc.)
- R3. Que la Ville de Montréal utilise l'urbanisme comme un outil de protection de l'environnement et de développement durable, notamment en contribuant à la mise en place d'une politique d'agriculture urbaine, en fixant des cibles de réduction de l'utilisation de l'automobile et en favorisant la construction de modes d'habitation éco-énergétiques alternatifs.

Emploi et entrepreneuriat

- R4. Que la Ville de Montréal s'assure de promouvoir davantage les possibilités de carrière au sein de l'administration municipale, notamment en allant rencontrer les jeunes durant leur processus de choix de carrière, en étant présente lors des journées carrière des institutions scolaires, en organisant des portes ouvertes, en participant aux salons de l'emploi et en proposant aux écoles divers projets d'études (mises en situation, tâches et mandats réels devant être traités par des étudiants).
- R5. Que la Ville de Montréal modifie ses critères d'embauche, à l'égard du nombre d'années d'expérience requises, afin de faciliter l'embauche de nouveaux diplômés ou d'employés junior.
- R6. Que la Ville de Montréal centralise et standardise les pratiques des services aux jeunes entrepreneurs, de manière, par exemple, à ce qu'ils n'aient pas à réécrire leur plan d'affaires selon le bailleur de fonds à qui ils s'adressent.
- R7. Que la Ville de Montréal fasse la promotion, auprès de ses services, des jeunes entrepreneurs qu'elle subventionne à travers ses centres locaux de développement (CLD) ou la Fondation du maire.
- R8. Que la Ville de Montréal informe et encourage les citoyens à faire affaire avec les jeunes entrepreneurs subventionnés, par la création d'un sceau « Fait à Montréal ».

Gouvernance et participation politique

- R9. Que la Ville de Montréal crée un programme de stages d'accompagnement jumelant un jeune à un conseiller municipal, suivant l'exemple de la Fondation Jean-Charles Bonenfant à l'Assemblée nationale à Québec ou du Programme de stage parlementaire à la Chambre des communes à Ottawa.
- R10. Que la Ville de Montréal encourage ses élus à se rendre plus accessibles en allant au-devant des jeunes, par exemple, dans le cadre d'une tournée des établissements scolaires.
- R11. Que la Ville de Montréal s'assure de faire un suivi quant aux demandes des jeunes et de mieux publiciser ses actions afin que ceux-ci puissent constater les changements de leurs yeux.
- R12. Que la Ville de Montréal incite chacun de ses arrondissements à créer un conseil jeunesse et charge un élu local d'être le responsable du dossier jeunesse.
- R13. Que la Ville de Montréal, à l'image de la Société de transport de Montréal, réserve un siège à un représentant jeunesse au sein de chacun des conseils d'administration des sociétés paramunicipales sous sa juridiction, dont la Société du parc Jean-Drapeau, l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal et les Musées nature.
- R14. Que la Ville de Montréal implique les jeunes dans les décisions qui les concernent, par exemple en réservant une somme dédiée aux projets citoyens, à même les budgets prévus pour les jeunes, ou en les consultant avant d'établir l'offre de service à leur égard.

Sports, loisirs et culture

- R15. Que la Ville de Montréal offre aux jeunes, à l'image des services unifiés dans ses bibliothèques, un abonnement unique leur donnant accès, gratuitement ou à prix abordable, à tous les services de sports, loisirs et culture qu'elle offre sur son territoire.
- R16. Que la Ville de Montréal diversifie son offre de services de sports, loisirs et culture pour répondre aux besoins des 18-30 ans, à l'image de l'offre de services disponibles pour les 12-17 ans.
- R17. Que la Ville de Montréal incite les arrondissements à contribuer à l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles en s'assurant que les équipements correspondent à leurs besoins et en incitant chaque centre de loisirs à inclure dans son programme au moins une activité adaptée.
- R18. Que les arrondissements s'assurent que les horaires des activités sportives et de loisirs conviennent au rythme de vie des jeunes afin de leur permettre d'en profiter

pleinement et que les équipements sportifs soient convenablement entretenus, éclairés, encadrés et surveillés.

Information

- R19. Que la Ville de Montréal crée, à l'image du portail Paris Jeunes, un véritable portail jeunesse convivial et exhaustif (guichet unique, à la fois virtuel et physique) afin de répondre aux besoins et aux questions des jeunes, notamment en matière d'accessibilité universelle, de proposition d'idées et d'information sur les services de la Ville.
- R20. Que la Ville de Montréal s'assure que les jeunes reçoivent l'information pertinente à leur habilitation et à leur responsabilisation en la diffusant dans leur milieu (maisons de jeunes, YMCA, journaux et radios étudiantes, etc.)

Annexe 2 : Les questions aux participants

Environnement, développement durable et urbanisme

1. Parlez-nous brièvement de votre implication dans votre organisme et de ce qui vous y a amené.
2. Citez quelques actions / réalisations des jeunes en matière de conservation de l'environnement ou de développement durable.
3. Qu'est-ce qui vous a semblé difficile, contraignant dans votre expérience ?
4. Quels sont les principaux obstacles rencontrés dans votre engagement ?
5. Quelle est votre perception de la Ville de Montréal : fait-elle assez d'efforts ? Avez-vous connaissance des projets menés par la Ville ?
6. Quels sont, selon vous, les principaux besoins (promotion, protection, éducation) pour l'environnement / développement durable à Montréal (quartier, école, environs immédiats) ?
7. Quels sont les 2 secteurs (de l'environnement / développement durable) où vous souhaiteriez voir plus d'implication de la part de la Ville de Montréal ? (Transport actif, qualité de l'air, gestion des déchets, gestion de l'eau, grands parcs...) Comment cette implication pourrait-elle être visible pour vous ?
8. Que peut faire la ville de Montréal pour mieux prendre en compte les propositions des jeunes en matière de développement durable (par rapport aux groupes de pression et les lobbyistes) ?
9. Comment la Ville pourrait-elle faciliter, encourager l'implication des jeunes au respect de l'environnement à Montréal?
10. Quels sont, selon vous, les principaux enjeux en matière d'aménagement du territoire / d'urbanisme ?
11. Que peut faire la ville de Montréal pour faciliter l'appropriation de l'espace public par les jeunes ? (Design, logement, terrains de jeux, pistes...)
12. Dans quels secteurs de l'aménagement du territoire / urbanisme souhaiteriez-vous voir un effort particulier de la part de la Ville de Montréal?
13. Quel serait l'apport des jeunes dans l'aménagement urbain montréalais?
14. Quels sont vos deux messages les plus importants à transmettre au maire et aux élus de la ville?

Emploi

1. Quel métier souhaiteriez-vous exercer dans le futur ?
2. Avez-vous déjà effectué une recherche d'emploi ? (Vous ou un de vos proches.)
3. Quel a été le processus ?
4. Comment ça s'est passé ?
5. Quels sont les organismes qui soutiennent la recherche d'emploi ?
6. Est-il facile pour vous d'accéder à ces services ?
7. Qu'est-ce qui est bon / qu'est-ce qui est moins bon dans ces services ?
8. Est-ce que la Ville peut faire quelque chose pour aider les jeunes à se trouver un emploi ? Quoi ?
9. Pensez-vous que certains groupes de jeunes ont plus de difficulté à trouver un emploi ? Quelles sont ces difficultés ?

10. Qui d'entre vous souhaite travailler pour la Ville de Montréal ?
11. Quels sont les types d'emploi pour les jeunes à la Ville de Montréal ?
12. Que souhaitez-vous dire au maire de la Ville en matière d'accès à l'emploi ?

Entrepreneuriat

1. Pourquoi avez-vous choisi de créer une entreprise plutôt que de chercher un emploi ?
2. Quel est votre parcours entrepreneurial (cheminement personnel, rencontre de validation du projet, recherche d'information...) ?
3. Qu'est-ce qui vous a semblé facile, ouvert, disponible ?
4. Qu'est-ce qui vous a semblé difficile, contraignant ?
5. Quels sont les principaux obstacles rencontrés pour le démarrage de votre entreprise (services adaptés, accès, information, financement...) ?
6. Quelle est votre perception de la Ville de Montréal : est-elle ouverte à l'innovation et à l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes ?
7. Que pourrait apporter la Ville pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes (innovation, structures, réglementation...) ?
8. Quels sont, d'après vous, les secteurs ou domaines d'entreprises qui devraient attirer davantage l'attention de la Ville et pourquoi ?
9. Comment la ville pourrait-elle appuyer les services offerts (SAJE, CDEC,...) pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes ?
10. Nommez deux changements majeurs souhaités pour soutenir la création d'entreprises par les jeunes à Montréal ?

Gouvernance et participation politique

1. Quelle est la différence entre la Ville de Montréal et les arrondissements ?
2. Avez-vous déjà rencontré vos élus d'arrondissement ?
3. Avez-vous l'impression d'être impliqué dans votre Ville ?
4. Est-ce que ça vaut la peine de donner votre point de vue dans la société ? Pourquoi ?
5. Avez-vous l'impression que les jeunes ont un pouvoir d'influence pour modifier ou faire avancer les décisions de la Ville, de l'arrondissement ?
6. Qu'est-ce que ça peut vouloir dire, être un bon citoyen ?
7. Avez-vous déjà pris la parole devant des élus pour donner votre point de vue sur les actions et décisions de la Ville de Montréal ?
8. Quelles sont les principales barrières quant à votre participation citoyenne ? (Élections, prises de parole lors des consultations, participation au conseil municipal...)
9. Que pourrait faire la Ville de Montréal pour que l'implication citoyenne des jeunes soit plus grande ? (Lors des élections, lors des consultations, lors des manifestations publiques...)
10. Qu'est-ce qui pourrait jouer le rôle de courroie de transmission (porte-parole) entre les jeunes et les conseillers municipaux / les maires d'arrondissement ?
11. Quels sont les deux messages les plus importants que vous voudriez transmettre à la Ville ?

Sports, loisirs et culture

1. Quel est votre sport/loisir favori et qu'est-ce qui vous y a amené (école, quartier...)?
2. Quelle est votre expérience en tant qu'amateur de sports / loisirs (apprentissage, service à la clientèle, prix, transport)?
3. Quelle est votre expérience par rapport à l'offre culturelle de la Ville de Montréal et à votre consommation de cette offre (lieux, service à la clientèle, prix, transport)?
4. Qu'est-ce qui vous est offert en matière de sports / loisirs dans votre arrondissement (installations, programmation, formation...)?
5. Est-ce que l'offre en sports / loisirs / culture vous convient, répond à vos besoins, est accessible? Sinon, pourquoi?
6. D'après vous, qu'est-ce qui pourrait améliorer votre participation aux sports / loisirs et aux événements culturels?
7. Quel soutien ou apport recevez-vous des organisations (comme Jeunesse au Soleil)? Qu'est-ce que ces organisations pourraient faire de plus?
8. Quelle appréciation avez-vous des installations culturelles, de sports et de loisirs à Montréal? Qu'est-ce qui est bon et que peut-on améliorer dans ces services?
9. Pensez-vous que certains groupes de jeunes ont plus de difficulté à participer à un sport / loisir / activité culturelle? Quelles sont ces difficultés?
10. Que pourrait faire la Ville pour améliorer la qualité de l'offre en sports / loisirs à Montréal? (Nouvelles technologies, formations, aménagement...)
11. Que souhaitez-vous dire au maire de la Ville en matière de sports, loisirs et culture?

cjmtl.com

Visitez-nous

Suivez & partagez



facebook.com/cjmtl



twitter.com/cjmtl

© Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur 514 868-5810

Courriel : cjm@ville.montreal.qc.ca

